



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 11 septembre 2024 – N° 140

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Hommage à M. Ghislain Vallières.*
- La députée de Bourassa-Sauvé sur le sujet suivant : *Hommage à M. Marcel Parent.*
- La députée de Verchères sur le sujet suivant : *45^e anniversaire de la Maison de l'Entraide de Sainte-Julie.*
- Le député de Jean-Lesage sur le sujet suivant : *Hommage à M. Jacques R. Roy, allias Quidado.*
- La députée de Rivière-du-Loup–Témiscouata sur le sujet suivant : *40^e anniversaire du Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata.*
- La députée de Westmount–Saint-Louis sur le sujet suivant : *Souligner le 150^e de la Ville de Westmount.*
- La députée de Saint-Hyacinthe sur le sujet suivant : *Hommage aux municipalités de la circonscription de Saint-Hyacinthe.*
- Le député de Lac-Saint-Jean sur le sujet suivant : *Judoka d'exception.*
- La députée de Laporte sur le sujet suivant : *Boulingrin Saint-Lambert.*
- La députée de Chicoutimi sur le sujet suivant : *Marathon partagé.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *50^e anniversaire du Corps de Cadets 2920 Gatineau.*
- Le député de Mégantic sur le sujet suivant : *Graymont, 200 ans d'histoire.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

- DÉPÔTS**
- a) documents
 - b) rapports de commissions
 - c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 61*
Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le **9 mai 2024**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 2) Projet de loi n° 63
Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions
Présenté par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts le **28 mai 2024**
- 3) Projet de loi n° 64
Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **22 mai 2024**
- 4) Projet de loi n° 67
Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le **4 juin 2024**

- 5) Projet de loi n° 68
Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins
Présenté par le ministre du Travail le **31 mai 2024**
- 6) Projet de loi n° 69
Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le **6 juin 2024**
- 7) Projet de loi n° 70
Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le **7 juin 2024**

Étude détaillée en commission

- 8) Projet de loi n° 32
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 14 septembre 2023
Principe adopté le **4 juin 2024**, et
Renvoyé à la Commission des institutions
- 9) Projet de loi n° 62
Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure
Présenté par le ministre responsable des Infrastructures le 9 mai 2024
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 30 mai 2024
Principe adopté le **5 juin 2024**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 10)** Projet de loi n° 66
Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 30 mai 2024
Principe adopté le **6 juin 2024**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 11)** Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 12)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 13)** Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 14)** Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 15)** Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**

- 16) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 17) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 18) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 19) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 20) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 21) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**

- 23) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 25) Projet de loi n° 395
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **11 avril 2024**
- 26) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 27) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 28) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**

- 30) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 32) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 34) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 35) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**
- 36) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 37) Projet de loi n° 499
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 38) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**

- 39) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 40) Projet de loi n° 596
Loi modifiant principalement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de permettre aux municipalités d'adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l'offre de logements sociaux ou abordables
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**
- 41) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**
- 42) Projet de loi n° 599
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d'abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d'une rente d'invalidité entre 60 ans et 65 ans
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**
- 43) Projet de loi n° 690
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**
- 44) Projet de loi n° 691
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 45) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**

- 46) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 47) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 48) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 49) Projet de loi no 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 50) Projet de loi n° 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 51) Projet de loi n° 791
Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun
Présenté par le député de Nelligan le **1^{er} mai 2024**
- 52) Projet de loi n° 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 53) Projet de loi n° 796
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable »
Présenté par le député d'Arthabaska le **30 mai 2024**

Étude détaillée en commission

- 54)** Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 55)** Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 56)** Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

- 57) 10 septembre 2024
Motion de la députée de Mont-Royal–Outremont

QUE l'Assemblée nationale dénonce avec vigueur les coupes soudaines et drastiques imposées par le gouvernement caquiste aux établissements d'enseignement supérieur;

QU'elle déplore que ces coupes budgétaires forcent les établissements d'enseignement supérieur à reporter des projets visant l'entretien des bâtiments, la résorption du déficit d'espace ou encore à réduire de façon importante les sommes consacrées à l'acquisition du matériel pédagogique nécessaire à la réussite des étudiants;

QU'elle rappelle que le plus récent rapport de la Vérificatrice générale soulignait que « les deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir » et que « le choix de certains projets d'agrandissement ne considère pas adéquatement les besoins réels d'espace »;

QU'elle rappelle que les projections du gouvernement font état d'une croissance attendue du nombre d'étudiants de plus de 10 % d'ici 2027 et que le déficit d'espace est appelé à se creuser;

QU'elle rappelle que le gouvernement caquiste a dilapidé un surplus budgétaire important et réalisé un déficit historique;

QU'elle prenne acte que sa gestion négligente des finances publiques le force aujourd'hui à sacrifier le futur du réseau de l'enseignement supérieur et de notre jeunesse;

QU'enfin, elle somme le gouvernement caquiste de travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre les achats de matériel pédagogique nécessaires et de réaliser les travaux requis dans les meilleurs délais afin de pallier la vétusté grandissante du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur et de combler les besoins en espaces futurs.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.
- Audition du Tribunal administratif du logement sur sa gestion administrative, sur ses engagements financiers et sur le rapport annuel du Protecteur du citoyen.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 63**, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions (mandat confié le 10 septembre 2024).
- **Projet de loi n° 69**, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 10 septembre 2024).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 70**, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux (mandat confié le 10 septembre 2024).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 64**, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec (mandat confié le 10 septembre 2024).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 68**, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins (mandat confié le 10 septembre 2024).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 62**, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure (mandat confié le 5 juin 2024).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 67**, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux (mandat confié le 10 septembre 2024).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 32**, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux (mandat confié le 4 juin 2024).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 66**, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès (mandat confié le 10 septembre 2024).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 66**, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès (mandat confié le 6 juin 2024).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

Mandats d'initiative

- Les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus.

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 61**, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif (mandat confié le 10 septembre 2024).

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES IMPACTS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LA SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Consultations particulières :

- Les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuilleton du mercredi*

126) M. Fortin (Pontiac) – **9 mai 2024**

Au ministre de la Santé

Le 13 mars dernier, lors de l'étude des crédits provisoires du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre a mentionné avoir toujours l'intention de rendre accessibles les pompes à insuline aux personnes atteintes du diabète de type 1. Après avoir sensibilisé le ministre fédéral de la Santé sur l'existence d'un programme au Québec, il a aussi indiqué « donnez-moi l'argent puis je vais être capable de donner les pompes à plus de gens ».

Le 19 mars, on apprenait que le gouvernement du Québec et Ottawa avaient finalement conclu une entente de principe sur la hausse des transferts fédéraux en santé, et ce, pour une somme de 900 millions \$.

Maintenant que le ministre a eu la confirmation d'Ottawa et que son ministère pourra bénéficier d'un versement de 900 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années, peut-il s'engager à rapidement apporter les modifications nécessaires au programme de remboursement des pompes à insuline pour y inclure les personnes âgées de plus de 18 ans?

128) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **9 mai 2024**

À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le 11 mai 2022, on apprenait que les nouveaux demandeurs d'asile arrivant par le chemin Roxham au Québec allaient changer de lieu d'hébergement puisqu'un nouveau contrat de 49,9 millions de dollars avait été signé avec la firme privée Rodimax Inc. Le bail entré en vigueur en janvier 2023 pour une durée de 10 ans.

Considérant la fermeture du chemin Roxham le 25 mars 2023, mes questions à l'égard de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

Est-ce que le contrat est encore valide?

- a. Si oui, que fait la firme privée pour cette somme?
- b. Si non, quelles sont les modalités de fin de contrat?

129) Mme Ghazal (Mercier) – **21 mai 2024**

Au ministre responsable des Services sociaux

Les maisons de jeunes (MDJ) du Québec, même si elles sont reconnues par le gouvernement comme essentielles et souvent identifiées comme des partenaires clés, souffrent pourtant d'un grave sous-financement qui menace leur mission auprès des adolescents.

Il est essentiel que les intervenants qui y œuvrent aient accès à un salaire décent, et ce, pour le bien-être des adolescents. Pour maintenir un lien significatif et de confiance avec les jeunes, il est primordial d'assurer la stabilité des équipes, notamment en diminuant le taux de roulement et en augmentant l'attractivité de leurs milieux par de meilleurs salaires et conditions de travail.

Selon un sondage réalisé par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec auprès de ses membres à l'automne 2023, la situation est critique pour les maisons de jeunes au Québec :

- Le taux horaire moyen des intervenants en maison de jeunes est d'environ 20 \$.
- Dans la dernière année, 66 % des maisons de jeunes ont dû fermer leurs portes temporairement ou réduire leurs heures d'ouverture habituelles par manque de personnel.
- Le taux de roulement était de 33,7 % alors qu'il devrait être, selon le MEI, d'entre 4 % et 5 % au Québec.
- Plus de 55 % des maisons de jeunes disent avoir eu plus de difficultés qu'auparavant à maintenir la stabilité de leur équipe de travail, principalement en raison des salaires et des conditions de travail.
- Pour plus de 80 % des maisons de jeunes, le recrutement de personnel a été un enjeu dans la dernière année.

- Selon les données du PSOC, le financement moyen d'une maison de jeunes est de 157 000 \$, ce qui représente moins du tiers de ses besoins de fonctionnement de base.

Il n'est malheureusement plus à démontrer que les maisons de jeunes peinent, dans les conditions financières actuelles, à répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les jeunes et les communautés. À ce jour, la seule enveloppe dont les maisons de jeunes bénéficient pour leur mission provient du PSOC. Parce qu'ils œuvrent en approche globale, ils ne reçoivent aucun financement des programmes sectoriels ou projets spécifiques, et ce, malgré le rôle clé qu'ils exercent dans l'ensemble de ces domaines.

Le financement actuel maintient les maisons de jeunes dans une situation critique, qui s'aggrave année après année, alors que les besoins des jeunes sont grandissants. Le rôle de prévention, de sensibilisation et de soutien que jouent les MDJ dans la société québécoise est essentiel et plus que jamais nécessaire.

Ma question : quelles mesures concrètes le gouvernement compte-t-il prendre pour améliorer les enjeux de financement des maisons des jeunes du Québec, principalement au niveau des salaires et des conditions de travail des équipes?

130) Mme Garceau (Robert-Baldwin) – **21 mai 2024**
Au ministre de la Culture et des Communications

Le 5 octobre 2023, le gouvernement a annoncé qu'il accordait la somme de 975 000 \$, sur 3 ans, à l'organisme MétaMusique pour soutenir le rayonnement de la culture québécoise sur le web.

Or, lorsque nous avons demandé au ministère des informations sur l'utilisation de cette somme par l'organisme, nous avons appris, à la question 91 du cahier des renseignements particuliers de l'opposition officielle, que la reddition de comptes n'avait pas encore été reçue par le ministère et que celle-ci allait l'être au plus tard le 5 avril 2024.

Le ministre de la Culture et des Communications peut-il nous indiquer s'il a reçu la reddition de comptes et nous transmettre le tout?

131) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **21 mai 2024**
Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Trois anciens élus de la Côte-de-Beaupré pressent à leur tour le gouvernement de « dénouer l'impasse » dans laquelle se trouve la station de ski du Mont-Sainte-Anne, dont la vétusté est dénoncée depuis plusieurs années.

Ils aimeraient que Québec examine l'offre du groupe franco-suisse e-Liberty et de certains investisseurs régionaux, qui se disent prêts à acquérir la montagne et à investir des millions de dollars dans sa revitalisation.

Le ministre a indiqué le mois dernier que le gouvernement était prêt à aider financièrement Resorts of the Canadian Rockies afin de revitaliser le Mont-Sainte-Anne. Or, aucun plan ni montant d'argent n'a toutefois été annoncé par Québec ou par l'entreprise depuis lors.

Quand est-ce que de nouveaux développements seront annoncés afin de sauver le Mont-Sainte-Anne?

132) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**
À la ministre de l'Enseignement supérieur

Afin de favoriser les candidatures issues des régions, il existe présentement une bonification de la cote de rendement collégial (CRC) pour les étudiants ayant effectué leurs études secondaires dans une région éloignée. Au vu de la pénurie de médecins en milieux ruraux, on peut se demander si cette bonification est une mesure suffisante pour augmenter la part de candidats provenant de régions dans les contingents de médecine. La bonification de la CRC a ses limites. Un étudiant provenant de région a de 2 à 4 fois plus tendance à aller pratiquer en région. Cette association, quoique non négligeable, n'est toutefois pas parfaite, puisqu'une partie significative des étudiants provenant de la région pratiquera en milieu urbain. Relevons aussi que les étudiants provenant de régions suivent présentement le même processus d'admission que les candidats provenant de milieux urbains, ce qui ne permet pas d'évaluer adéquatement leur intérêt pour la pratique en région.

Une politique plus efficace serait de sélectionner dès l'admission des étudiants qui savent vouloir pratiquer la médecine en région. Des programmes ayant cette visée ont été implémentés dans plusieurs autres juridictions avec un grand succès. Un exemple souvent relevé dans la littérature est le Physician Area Shortage Program (PASP) du Jefferson Medical College, en Pennsylvanie. Alors que les étudiants de ce programme ne représentent que 1 % des étudiants inscrits en médecine en Pennsylvanie, ils représentent 27 % des médecins de famille pratiquant en région rurale dans l'État. 84 % des diplômés de ce programme pratiquent en milieu rural et le taux de rétention de la pratique rurale entre 5 et 10 ans est de 87 %, ce qui est excellent. Le programme appuie son processus de sélection sur trois facteurs, qui prédisent à 80 % quels étudiants choisiraient la pratique rurale : la provenance d'un milieu rural, la volonté de pratiquer en milieu rural et la volonté de devenir médecin de famille. Dans leur processus d'application, les étudiants doivent aussi soumettre trois lettres d'appui d'individus de leur communauté locale, ce qui permet de mieux évaluer leur sentiment d'appartenance à leur milieu. Finalement, le programme de formation comprend plusieurs mesures visant à encourager la pratique en région, tels un programme de mentorat rapproché et des stages d'externat obligatoire en région.

Avec son système de bonification de la CRC, le modèle québécois n'évalue qu'un seul des trois facteurs étudiés dans la littérature, soit la provenance des étudiants. Autrement dit, l'intérêt pour la pratique rurale et la médecine familiale est évacué du système actuel, ce qui est selon nous une erreur. La pénurie actuelle d'effectifs médicaux régionaux force le gouvernement à financer des programmes de dépannage coûteux. Ces programmes n'assurent pas la rétention de personnel à long terme, qui est pourtant essentielle pour assurer la continuité et la qualité des soins. Un programme d'admission mieux ciblé permettrait donc à la fois de réduire la pénurie actuelle d'effectifs en région, mais aussi d'alléger son poids sur les finances publiques.

Il pourrait être envisagé dans le contexte universitaire québécois de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale. Les universités québécoises comptent déjà plusieurs contingents particuliers, notamment le contingent des Premières Nations et des Inuit au Québec (CPNIQ) et le contingent du programme militaire d'études en médecine. Le contingentement présente plusieurs avantages par rapport à la bonification de la CRC. D'abord, il permet d'utiliser un processus d'évaluation différent pour les candidats dudit contingent que pour ceux du contingent régulier; par exemple, dans le cas du CPNIQ, une entrevue individuelle est demandée en plus des mini-entrevues multiples communes à tous les candidats postulant en médecine, ce qui permet de mieux évaluer le profil du candidat. Un contingent propre à la médecine en région permettrait à ce titre de mieux évaluer la provenance, l'intérêt pour la pratique en région et la médecine familiale dans le choix des candidats. Si l'on s'appuie sur la littérature, les candidats choisis auraient ainsi plus de chance de pratiquer en région à la fin de leur formation. Il faut également souligner que la pénurie de médecins en régions éloignées ou isolées s'étend aux spécialistes autres que les médecins de famille, ce qui pourrait moduler les critères d'admission à un tel contingent. Un contingent permet d'autre part d'assurer qu'un minimum d'étudiants intéressés par la pratique en région soit formé chaque année, ce qui n'est pas garanti avec le système actuel. Afin de ne pas pénaliser les étudiants de provenance rurale, le mieux serait de leur permettre de postuler à la fois dans le cadre du contingent régulier et du contingent particulier : c'est déjà ce qui est fait entre autres dans le cadre du CPNIQ. Il nous apparaît que bien implémenté, ce type de contingentement permettrait de pallier en partie la pénurie d'effectifs médicaux en région et d'assurer une meilleure rétention à long terme des professionnels qui choisissent cette pratique.

Mes questions à la ministre de l'Enseignement supérieur :

1. Est-ce que dans le contexte universitaire québécois, il est considéré de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale?
2. Quelles autres options sont considérées afin d'augmenter le nombre de médecins en région rurale?

133) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**
Au ministre de la Santé

Afin de favoriser les candidatures issues des régions, il existe présentement une bonification de la cote de rendement collégial (CRC) pour les étudiants ayant effectué leurs études secondaires dans une région éloignée. Au vu de la pénurie de médecins en milieux ruraux, on peut se demander si cette bonification est une mesure suffisante pour augmenter la part de candidats provenant de régions dans les contingents de médecine. La bonification de la CRC a ses limites. Un étudiant provenant de région a de 2 à 4 fois plus tendance à aller pratiquer en région. Cette association, quoique non négligeable, n'est toutefois pas parfaite, puisqu'une partie significative des étudiants provenant de la région pratiquera en milieu urbain. Relevons aussi que les étudiants provenant de régions suivent présentement le même processus d'admission que les candidats provenant de milieux urbains, ce qui ne permet pas d'évaluer adéquatement leur intérêt pour la pratique en région.

Une politique plus efficace serait de sélectionner dès l'admission des étudiants qui savent vouloir pratiquer la médecine en région. Des programmes ayant cette visée ont été implémentés dans plusieurs autres juridictions avec un grand succès. Un exemple souvent relevé dans la littérature est le Physician Area Shortage Program (PASP) du Jefferson Medical College, en Pennsylvanie. Alors que les étudiants de ce programme ne représentent que 1 % des étudiants inscrits en médecine en Pennsylvanie, ils représentent 27 % des médecins de famille pratiquant en région rurale dans l'État. 84 % des diplômés de ce programme pratiquent en milieu rural et le taux de rétention de la pratique rurale entre 5 et 10 ans est de 87 %, ce qui est excellent. Le programme appuie son processus de sélection sur trois facteurs, qui prédisent à 80 % quels étudiants choisiraient la pratique rurale : la provenance d'un milieu rural, la volonté de pratiquer en milieu rural et la volonté de devenir médecin de famille. Dans leur processus d'application, les étudiants doivent aussi soumettre trois lettres d'appui d'individus de leur communauté locale, ce qui permet de mieux évaluer leur sentiment d'appartenance à leur milieu. Finalement, le programme de formation comprend plusieurs mesures visant à encourager la pratique en région, tels un programme de mentorat rapproché et des stages d'externat obligatoire en région.

Avec son système de bonification de la CRC, le modèle québécois n'évalue qu'un seul des trois facteurs étudiés dans la littérature, soit la provenance des étudiants. Autrement dit, l'intérêt pour la pratique rurale et la médecine familiale est évacué du système actuel, ce qui est selon nous une erreur. La pénurie actuelle d'effectifs médicaux régionaux force le gouvernement à financer des programmes de dépannage coûteux. Ces programmes n'assurent pas la rétention de personnel à long terme, qui est pourtant essentielle pour assurer la continuité et la qualité des soins. Un programme d'admission mieux ciblé permettrait donc à la fois de réduire la pénurie actuelle d'effectifs en région, mais aussi d'alléger son poids sur les finances publiques.

Il pourrait être envisagé dans le contexte universitaire québécois de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale. Les universités québécoises comptent déjà plusieurs contingents particuliers, notamment le contingent des Premières Nations et des Inuit au Québec (CPNIQ) et le contingent du programme militaire d'études en médecine. Le contingentement présente plusieurs avantages par rapport à la bonification de la CRC. D'abord, il permet d'utiliser un processus d'évaluation différent pour les candidats dudit contingent que pour ceux du contingent régulier; par exemple, dans le cas du CPNIQ, une entrevue individuelle est demandée en plus des mini-entrevues multiples communes à tous les candidats postulant en médecine, ce qui permet de mieux évaluer le profil du candidat. Un contingent propre à la médecine en région permettrait à ce titre de mieux évaluer la provenance, l'intérêt pour la pratique en région et la médecine familiale dans le choix des candidats. Si l'on s'appuie sur la littérature, les candidats choisis auraient ainsi plus de chance de pratiquer en région à la fin de leur formation. Il faut également souligner que la pénurie de médecins en régions éloignées ou isolées s'étend aux spécialistes autres que les médecins de famille, ce qui pourrait moduler les critères d'admission à un tel contingent. Un contingent permet d'autre part d'assurer qu'un minimum d'étudiants intéressés par la pratique en région soit formé chaque année, ce qui n'est pas garanti avec le système actuel. Afin de ne pas pénaliser les étudiants de provenance rurale, le mieux serait de leur permettre de postuler à la fois dans le cadre du contingent régulier et du contingent particulier : c'est déjà ce qui est fait entre autres dans le cadre du CPNIQ. Il nous apparaît que bien implémenté, ce type de contingentement permettrait de pallier en partie la pénurie d'effectifs médicaux en région et d'assurer une meilleure rétention à long terme des professionnels qui choisissent cette pratique.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Est-ce que dans le contexte universitaire québécois, il est considéré de créer un nouveau contingent particulier réservé aux étudiants se prédestinant à une pratique régionale?
2. Quelles autres options sont considérées afin d'augmenter le nombre de médecins en région rurale?

134) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **21 mai 2024**
Au ministre de la Santé

Comme nous le savons tous, l'état du réseau de la santé nous force à réfléchir sur les moyens à considérer pour l'améliorer. Plusieurs options existent, et l'une d'elles mobiliserait les chiropraticiens du Québec : c'est l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics, tels que le Guichet d'accès à la première ligne ainsi que la ligne Info-Santé 811.

Lors du dépôt du budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a réaffirmé son souhait de poursuivre le développement du Guichet d'accès à la première ligne afin de bien répartir les besoins en santé des Québécoises et des Québécois. Cette volonté s'accorde justement très bien avec l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics.

Actuellement, lorsqu'un usager navigue sur les plateformes de services de référencement publics pour des conditions neuromusculosquelettiques, il est invité à communiquer avec son médecin de famille ou un professionnel en clinique externe. Toutefois, pour les mêmes services de référencement, mais en santé mentale, une recommandation plus large lui est présentée, incluant notamment une recommandation de consultation en clinique privée. Il serait souhaitable d'appliquer ce qui fonctionne en santé mentale en santé physique.

Dans un esprit de complémentarité des professions et d'élargissement des pratiques, l'inclusion des chiropraticiens dans les services de référencement publics favoriserait une prise en charge plus efficace pour les personnes souffrant de problèmes neuromusculosquelettiques. Également, l'inclusion des services chiropratiques dans ce référencement permettrait non seulement une amélioration considérable de l'accessibilité des soins, mais contribuerait également à désengorger notre système de santé publique, diminuer le dédoublement des consultations et réduire la paperasse administrative.

Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Santé :

- Le gouvernement reconnaît-il l'apport potentiel des chiropraticiens dans le réseau santé du Québec?
- Le gouvernement du Québec a-t-il l'intention d'inclure les chiropraticiens dans ses services de référencement publics, tels que le Guichet d'accès à la première ligne ainsi que la ligne Info-Santé 811?

135) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **28 mai 2024**

Au ministre de l'Éducation

Depuis 2017, face à une demande croissante, la communauté et les autorités de l'arrondissement de Verdun-Île-des-Sœurs sont mobilisées pour la construction d'une troisième école sur L'Île-des-Sœurs. Actuellement, l'île compte deux écoles primaires, mais aucune école secondaire, contrairement au reste du territoire de Verdun, qui dispose de six écoles primaires et d'une école secondaire. La situation est particulièrement préoccupante pour les élèves du primaire. Le cas de l'école des Marguerite en est une parfaite illustration. En raison d'un manque d'espace flagrant depuis 2019, cette école a vu ses classes être relocalisées dans des locaux commerciaux (Place du Commerce) près d'une autoroute, à L'Île-des-Sœurs. De même, le taux d'occupation de cette école est de 138 % pour l'année scolaire 2023-2024 et devrait passer à 143 % pour l'année scolaire 2025-2026, selon les prévisions du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB). Cette situation souligne le besoin criant d'infrastructures scolaires adéquates.

L'absence d'une école secondaire sur L'Île-des-Sœurs exerce une pression considérable sur les écoles secondaires de Verdun et des environs. En ce moment, 82 % des jeunes de L'Île-des-Sœurs sont contraints de s'éloigner géographiquement pour poursuivre leur scolarité. De plus, seulement 42 % des élèves du primaire de Verdun parviennent à obtenir une place dans une école secondaire publique et locale. Par conséquent, nos jeunes du secondaire passent de longues heures en transport pour se rendre dans des établissements éloignés, souvent situés à Outremont, Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, Lachine, Saint-Lambert et Longueuil. Plusieurs de ces destinations sont même inaccessibles par les transports en commun. Certaines familles se sentent obligées de faire le choix du privé et déboursent jusqu'à 3000 \$ par enfant pour le transport. La construction d'une école publique du secondaire sur L'Île-des-Sœurs pourrait offrir une solution en ajoutant 1209 places au secondaire de Verdun, désengorgeant ainsi l'École Secondaire Monseigneur Richard et permettant de rapatrier environ 400 jeunes Verdunois qui fréquentent actuellement diverses écoles secondaires du territoire du CSSMB. En termes de disponibilité de places dans le secondaire public, Verdun se classe au deuxième rang des quartiers les plus défavorisés de la ville, juste après le quartier Saint-Laurent. Cette situation souligne l'urgence d'une réponse adaptée aux besoins éducatifs croissants.

Si le manque d'écoles publiques perdure, cette situation risque de s'aggraver compte tenu de l'effervescence immobilière prévue pour les prochaines années. En décembre 2022, l'arrondissement de Verdun a annoncé des plans pour la construction de 3000 nouveaux logements dans les cinq prochaines années sur L'Île-des-Sœurs, près de la station du Réseau express métropolitain. Ce développement entraînera sous peu l'arrivée d'approximativement 400 enfants éligibles à l'enseignement primaire et 250 adolescents prêts à entrer au secondaire. De plus, il est fort probable que 2000 logements supplémentaires soient construits dans les dix prochaines années, compte tenu du zonage en vigueur et de la forte demande de logements à Montréal. Le développement immobilier prévu risque d'exercer de nouvelles pressions sur nos écoles locales déjà bien remplies.

Enfin, il convient de rappeler que la construction d'une troisième école publique sur L'Île-des-Sœurs a déjà été nommée prioritaire par le gouvernement. La promesse de construire une nouvelle école sur l'île était au cœur des engagements de la Coalition Avenir Québec, soulignant l'importance et la priorité de ce projet. De plus, ce projet de construction fait partie du projet de loi n° 66 de la dernière législature, qui avait pour objectif d'accélérer la réalisation de certains projets d'infrastructure essentiels. Cette initiative législative reflète l'urgence et la nécessité de répondre aux besoins éducatifs croissants sur le territoire.

À la lumière de ces informations, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Est-ce que le ministre de l'Éducation a examiné l'impact socio-économique du manque d'écoles sur les jeunes et les familles de L'Île-des-Sœurs?
- 2) Comment est-ce que le ministre justifie que malgré le manque flagrant de place dans les écoles et avec des taux d'occupation qui parfois dépasse 100 %, la construction d'une troisième école publique sur L'Île-des-Sœurs soit toujours mise en pause?
- 3) Dans un contexte de rareté des terrains, comment est-ce que le ministre justifie le récent refus d'acheter un terrain disponible et propice pour la construction d'une école sur le Chemin du Golf à L'Île-des-Sœurs?
- 4) Quel est l'échéancier du ministre pour que le projet de construction d'une troisième école sur l'île puisse voir le jour?

136) Mme Garceau (Robert-Baldwin) – **28 mai 2024**
Au ministre de la Culture et des Communications

Le 14 mai 2024, le gouvernement a annoncé qu'il bonifiait de 15 M\$ le soutien à la mission offert par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le 18 avril 2024, le ministre disait, dans le cadre de la grande manifestation pour le financement de la culture à Montréal, qu'il allait trouver des sommes au sein du budget qui lui est imparti au sein de son ministère.

Le ministre de la Culture et des Communications peut-il nous indiquer dans quels programmes de son ministère il est allé couper des montants pour arriver à 15 millions de dollars?

137) Mme Garceau (Robert-Baldwin) – **28 mai 2024**
Au ministre de la Culture et des Communications

Le 20 septembre 2021, le gouvernement du Québec prenait possession de la maison d'enfance de René Lévesque, à New Carlisle. À l'époque, l'achat avait pour but de permettre au gouvernement de réparer la maison et de s'assurer qu'elle reste en bon état.

Or, un article de Radio-Canada datant du 8 février 2024 nous apprenait que, depuis l'achat, aucuns travaux majeurs n'avaient été faits sur la maison et que celle-ci était encore à l'abandon. À l'époque, le ministère avait prévu un budget de 800 000 \$ pour rénover le bâtiment principal.

Nous apprenions, à la question 65 du cahier des renseignements particuliers de l'opposition officielle, que le gouvernement a investi un budget de 83 764,09 \$ dans la maison.

Est-ce que le ministre de la Culture et des Communications peut nous dire s'il s'agit du montant investi depuis 2021 ou bien s'il s'agit uniquement du montant pour la dernière année? S'il s'agit uniquement du montant investi dans la dernière année, peut-il nous dire combien d'argent a été investi depuis 2021?

139) Mme Caron (La Pinière) – **29 mai 2024**

À la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé

Le 30 janvier dernier, la ministre a annoncé un nouveau programme pour aider les RPA nommé « Programme d'allocation personnalisée ». Cette annonce faisait suite à un projet pilote déployé dans cinq régions du Québec.

De plus, la ministre responsable des Aînés a annoncé un nouveau barème de tarifs unifié à tout le Québec pour les services admissibles.

Peut-elle nous fournir la liste des RPA actuellement participantes au Programme d'allocation personnalisée, préciser le nombre de bénéficiaires par RPA, ainsi que le nombre d'unités total dans chaque RPA participante?

Enfin, peut-elle également déposer le barème des tarifs pour les services admissibles à ce programme?

140) Mme Caron (La Pinière) – **30 mai 2024**

À la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé

Les maladies neurologiques dégénératives touchent plus de 200 000 personnes au Québec. On sait que la vie après un diagnostic a de profondes répercussions sur les personnes atteintes, sur les membres de leur famille, sur les proches aidants et aussi sur notre système de santé.

Il est donc primordial d'aborder la question des maladies dégénératives de la manière la plus constructive possible. En ce sens, le Québec pourrait se doter d'un état de situation clair et d'une stratégie d'accès aux traitements novateurs et de l'avancement de la recherche.

En ce sens, est-ce que la ministre est disposée à créer un comité aviseur afin de mobiliser, notamment, les meilleurs spécialistes du domaine des traitements novateurs, de la recherche, des associations de patients et de proches aidants?

141) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **31 mai 2024**
Au ministre de la Langue française

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'Office québécois de la langue française nous apprend que 84 % des organismes de l'administration détiennent un certificat ou une attestation de conformité comme prévu par la Charte de la langue française.

Nous apprenions récemment via une demande d'accès à l'information que trois ministères ne disposent pas de certificat ou d'attestation de conformité : le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le ministre peut-il nous indiquer pourquoi ces ministères ne détiennent toujours pas leur certificat ou attestation de conformité, les mesures qui sont en place pour y remédier, ainsi que l'échéancier du gouvernement en cette matière?

142) Mme Ghazal (Mercier) – **4 juin 2024**
Au ministre de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation (MEQ) a mis en place un programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire dans le but de contrer la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du transport scolaire.

Pour être admissible à cette compensation, le chauffeur d'autobus doit avoir travaillé au moins 97 % des jours de travail prévus. De plus, il est précisé que tous les conducteurs ayant été en grève ou en lock-out au cours d'une période de paiement ne sont pas admissibles au versement.

La mise sur pied de ce programme était plus que bienvenue, mais je considère que ce programme doit être révisé pour éviter de pénaliser de façon trop importante les chauffeurs d'autobus, qui ont déjà une rémunération qui n'est pas à la hauteur du travail important qu'ils font auprès de nos jeunes et de nos familles.

Est-ce que le ministre compte réviser le programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaires pour en élargir sa portée et réduire les obstacles aux versements du montant d'aide financière?

- 143) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **5 juin 2024**
Au ministre responsable des Services sociaux

Il est important, en matière d'itinérance, d'avoir un portrait juste de la situation.

Est-ce que le ministre peut nous donner le nombre de places offertes au Québec par région pour les personnes en situation d'itinérance?

Peut-il nous partager le nombre de places ouvertes entre le 31 décembre et le 31 mai?

Est-ce possible de préciser, dans ces places, le nombre de places ouvertes 24 heures sur 24 et 365 jours par année?

- 144) M. Paradis (Jean-Talon) – **5 juin 2024**
À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

La chimie est une profession d'exercice exclusif omniprésente dans la vie des Québécois et aux multiples ramifications scientifiques. Elle concerne l'alimentation, la pharmaceutique, l'environnement, la santé, l'énergie, les matériaux, le transport, la sécurité, les ressources naturelles, l'électronique, les biotechnologies, l'instrumentation, la recherche, l'enseignement, la législation, la réglementation, sans oublier les biens manufacturés, comme les batteries lithium-ion. Il est essentiel de pouvoir identifier avec exactitude la nature des substances chimiques que l'on manipule, leur dosage ou leurs réactions prévisibles. L'encadrement adéquat par un chimiste est ainsi garant du contrôle de la qualité des substances chimiques fabriquées, manipulées, transportées, entreposées et vendues, de même qu'une caution de sécurité en regard de la protection de public et de l'environnement. La chimie est déterminante pour le bien-être de la société québécoise et son économie. Elle n'a cessé de se ramifier au gré des avancées scientifiques et technologiques qui caractérisent la profession.

Il existe des enjeux importants de protection du public en matière d'exercice de la chimie. L'exemple le plus illustratif est le fait que l'ensemble des corps de pompiers du Québec appelle à la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels (LCP), qui date de 1926 et qui a été mise à jour pour la dernière fois en 1964. La raison est fort simple : la désuétude de cette dernière compromet la protection du public. Il faut un encadrement rigoureux de l'exercice de la chimie afin de prévenir les catastrophes chimiques évitables. En attendant, cette loi en inadéquation avec l'exercice contemporain de la profession ouvre grand la porte de l'exercice illégal de la chimie, avec les risques bien réels que cela comporte.

Le chantier de la modernisation du système professionnel qui bat son plein serait l'occasion de solutionner cette situation dangereuse et incongrue. La ministre a déjà démontré une ouverture tout en disant qu'elle attendait des recommandations favorables de l'Office des professions du Québec. L'Office affirme que le dossier des chimistes est complet et qu'il manque seulement la volonté politique du gouvernement nécessaire pour moderniser la LCP. Toutefois, la modernisation de la LCP apparaît bien loin dans le radar des priorités de la ministre, à un point tel que cela relève pour elle du vœu pieux – le projet est toujours remis aux calendes grecques. Cette situation kafkaïenne relève de la « chronique d'une catastrophe annoncée ».

Une solution à portée de main existe pourtant. Les travaux qui devaient mener à la modernisation de la LCP et ont été interrompus le 5 mars 2014 lorsque la 40^e législature a pris fin à l'étape des consultations particulières et auditions publiques portant sur le projet de loi n^o 49, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées. Le gouvernement du Québec pourrait ici reprendre le bâton du pèlerin et mener à terme le processus de modernisation de la LCP, et ce, pour assurer la protection du public et de l'environnement.

Dans cette perspective, mes questions à la ministre :

1. La ministre, qui a démontré une certaine ouverture par le passé, est-elle du même avis que l'Office à l'effet que le dossier de l'Ordre des chimistes du Québec est complet en vue de moderniser la Loi sur les chimistes professionnels?
2. Est-ce que la ministre est favorable à l'idée de ressusciter les travaux qui devaient mener à la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels, qui furent interrompus le 5 mars 2014 lorsque la 40^e législature a pris fin à l'étape des consultations particulières et auditions publiques portant sur le projet de loi n^o 49?

145) Mme Ghazal (Mercier) – **5 juin 2024**
Au ministre de la Santé

À la fin avril est parue une lettre dans La Presse, « L'inhumaine banalité des fausses couches ». L'auteure, Justine Monette-Tremblay, y rappelle qu'une grossesse sur six se termine par une fausse couche, et la majorité se déroule avant 12 semaines de gestation, au premier trimestre. Pour plusieurs femmes, que la grossesse soit au-delà de 12 semaines ou avant, comme pour Justine, une fausse couche est un événement mentalement et physiquement difficile.

Si rien ne peut empêcher une fausse couche, qui avant 12 semaines est généralement causée par des anomalies génétiques majeures, il est possible dans ce contexte très difficile d'offrir un accompagnement spécialisé, humain, aux femmes qui se retrouvent aux urgences avec des saignements importants, signes d'une fausse couche.

L'auteure souligne dans sa lettre, en s'appuyant sur le site Naître et grandir, que plusieurs hôpitaux ont des services particuliers, regroupés sous le nom *Accueil clinique pour les femmes avec des saignements du premier trimestre de la grossesse*. Toujours selon Naître et grandir, ces services « permettent d'éviter les longues heures d'attente à l'urgence et facilitent l'accès aux services de l'hôpital pour les femmes enceintes ».

Il est évident que cet accueil aurait mieux soutenu l'auteure, qui a passé de longues heures à attendre sur une chaise à l'urgence, pour finalement consulter un médecin qui a fait peu de cas de sa fausse couche, lui a dit que rien ne pouvait être fait avant de la retourner chez elle. Comme si c'était banal, alors qu'elle vivait un deuil immense.

Il est difficile de savoir combien d'hôpitaux offrent cet accueil spécialisé. L'information n'est pas facilement accessible, et l'accueil n'est que peu ou pas connu. Dans le cas de l'Outaouais, où Justine habite, impossible de savoir si un hôpital offre l'*Accueil clinique pour les femmes avec des saignements du premier trimestre de la grossesse*. Lorsque ses saignements se sont déclenchés, elle a bien appelé Info-santé, mais n'a pas été dirigée vers ce service spécialisé : soit il n'est pas présent dans sa région, ou le personnel d'Info-santé ne savait pas quels hôpitaux l'offraient.

Le ministre peut-il nous dire combien d'hôpitaux offrent cet accueil clinique, et en partager la liste? Peut-il s'engager à ce que tous les hôpitaux offrent cet accueil avec compassion, pour que toutes les Québécoises soient bien soutenues à travers cette épreuve, peu importe à quel hôpital elles se présentent?

146) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **6 juin 2024**
Au ministre de la Cybersécurité et du Numérique

L'implémentation d'un dossier médical centralisé présente des enjeux importants en matière de sécurité numérique. La centralisation des données de santé des Québécois en une seule infrastructure numérique fait de celle-ci une cible de choix pour les pirates informatiques, et toute brèche pourrait entraîner des conséquences catastrophiques vu la quantité et la nature sensible des données stockées. La firme Epic Systems Corporation, choisie par le gouvernement du Québec pour bâtir le futur dossier santé numérique, a déjà été impliquée dans des brèches de données à plusieurs reprises, ce qui n'apaise pas les inquiétudes que ce projet suscite en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, l'accès et la circulation facilitée des données de santé depuis l'entrée en vigueur du projet de loi n° 3 multiplient les portes d'entrée potentielles par lesquelles des acteurs malveillants pourraient accéder aux données de santé des Québécois. Un des objectifs du projet de loi n° 3 est de faciliter l'entraînement de programmes d'intelligence artificielle en santé, qui nécessitent des bases de données importantes pour être développés.

Le Québec ne bénéficie présentement pas de cadre législatif ni de processus d'approbation relatif aux technologies d'intelligence artificielle utilisées en santé, ce qui pose plusieurs enjeux, notamment en matière linguistique. Les programmes d'intelligence artificielle étant largement entraînés sur des bases de données anglophones, il n'est pas garanti que leur performance soit la même en français qu'en anglais sans ajustements.

À l'échelle canadienne, Santé Canada, qui approuve les technologies médicales proposées par les entreprises, n'a pour l'instant seulement autorisé que quelques programmes médicaux basés sur l'intelligence artificielle, principalement dans le domaine de l'imagerie. Leur processus d'approbation n'évalue pas les programmes d'intelligence artificielle de manière différenciée en français et en anglais, ce qui pourrait créer des inégalités en matière d'efficacité et de sécurité.

Mes questions à l'égard du ministre de la Cybersécurité et du Numérique sont les suivantes :

1. Quelles mesures le ministre compte-t-il mettre en place pour assurer l'intégrité des données de santé dans le cadre du déploiement du dossier santé numérique?
2. Des initiatives sont-elles prises pour légiférer et encadrer l'utilisation et la sécurité des données de santé des Québécois dans la recherche et le développement des projets d'intelligence artificielle en santé?
3. Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique appuie-t-il la création d'une voie d'approbation francophone pour évaluer les projets d'intelligence artificielle présentant une composante linguistique?

147) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **6 juin 2024**

Au ministre de la Santé

Plusieurs ministères financent d'ores et déjà l'implémentation de l'intelligence artificielle dans le réseau de la santé, tels le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

L'intelligence artificielle bénéficie par ailleurs de financement parapublic par l'entremise de fonds de recherche publics et de fonds publics d'investissement, comme le Fonds de recherche du Québec, Investissement Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'essentiel des fonds gouvernementaux est investi au sein de consortiums privés, qui investissent ces sommes dans divers projets de recherche ou jeunes pousses selon leur propre politique d'investissement. Les états financiers des consortiums mentionnés ne sont pas d'ordre public, ce qui rend difficile de suivre leurs investissements.

Les objectifs de ces sociétés peuvent par ailleurs être désalignés des intérêts de la population québécoise. Ces fonds entretiennent une stratégie d'investissement axée sur le profit, l'innovation et la commercialisation et se concentrent dans des secteurs de la santé qui risquent d'augmenter les coûts des soins de santé. Ces dépenses publiques supplémentaires ne retomberont pas sur les épaules des consortiums d'investissement, mais sur celles du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui compose déjà depuis quelques années avec une explosion des coûts.

Mes questions à l'égard du ministre de la Santé sont donc les suivantes :

Quelles mesures sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour s'assurer que les technologies d'intelligence artificielle, que le gouvernement finance, représentent les intérêts des Québécois et Québécoises, notamment la pertinence clinique, la réduction des coûts, la libre circulation des connaissances et la représentativité de la population?

Le ministère considère-t-il se doter de sa propre stratégie d'investissement en matière d'intelligence artificielle plutôt que de déléguer cette tâche à des consortiums privés?

148) M. Marissal (Rosemont) – **7 juin 2024**
Au ministre de la Santé

L'an dernier, le gouvernement a adopté la *Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux*. L'article 2 prévoit un échéancier de trois ans de la fin du recours aux agences par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

La première date butoir arrive rapidement, soit le 20 octobre prochain pour les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches, de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Lorsque nous avons débattu de l'échéancier pendant l'étude du projet de loi, ma formation politique et plusieurs acteurs du milieu de la santé avaient émis des réserves. Sans un plan de transition clairement établi et en concertation avec les professionnels sur le terrain, l'impact de cette loi sur l'accès aux services et sur les listes d'attente dans le contexte où les établissements manquent gravement de main-d'œuvre serait grave. Un potentiel à haut risque pour les régions éloignées où on observe une grande dépendance au recours à la main-d'œuvre indépendante.

Un an plus tard, force est de constater que les craintes se matérialisent. Des unités de soins sont forcées de fermer, faute de personnel, et un bébé naissant a même été transféré d'établissement sans sa mère en raison de la fermeture de la pouponnière de l'hôpital. La situation est alarmante et risque de s'aggraver. À l'heure actuelle, des établissements n'ont nul autre choix que de conclure des contrats de gré à gré avec des agences privées ne faisant pas partie du contrat provincial. Les répercussions sont notables et affectent l'ensemble des ressources, dont les gestionnaires qui doivent consacrer plus de temps à la gestion des ressources humaines, ce qui diminue drastiquement leur temps de gestion de proximité, pourtant essentiel.

À terme, la fin du recours aux agences privées permettra de faire place au retour à des équipes plus pérennes et stables. Des solutions immédiates doivent néanmoins être mises en place pour que la transition se fasse sans heurt, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Quelles solutions le ministre compte-t-il mettre en place pour favoriser une migration des ressources du privé vers le réseau public et ainsi modérer les contrecoups de l'abolition du recours aux agences privées actuellement observables sur l'offre et la qualité des soins?

En ce sens, qu'est-ce que le ministre entend faire concrètement afin d'assurer que les gestionnaires aient les moyens adéquats pour faire face à la situation et pour exercer leur rôle essentiel dans notre réseau de la santé et des services sociaux?

150) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **7 juin 2024**
Au ministre de la Santé

Ces dernières années, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ont souvent fait appel à de la main-d'œuvre indépendante, par le biais d'agences privées, afin de combler leurs besoins de personnel. L'an dernier, le gouvernement a toutefois décidé de mettre un terme à cette pratique en légiférant pour abolir le recours aux agences privées dans le RSSS avec la *Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux*.

Le ministre de la Santé disait alors souhaiter promptement insuffler un changement de culture. Ainsi, dès l'automne 2024, à Montréal et dans ses environs, les établissements ne pourront plus faire affaire avec des agences. Le délai est porté à 2026 pour les régions.

Or, nous constatons déjà que des unités de soins sont forcées de fermer, faute de personnel. Un bébé naissant a même été transféré d'établissement sans sa mère en raison de la fermeture de la pouponnière de l'hôpital. La situation est alarmante et risque de s'aggraver. À l'heure actuelle, des établissements disent n'avoir d'autre choix que de conclure des contrats de gré à gré avec des agences privées ne faisant pas partie du contrat ministériel.

Dans cette perspective, voici mes questions au ministre :

1. Quelles solutions le ministre compte-t-il mettre en place pour favoriser une migration des ressources du privé vers le réseau public et ainsi modérer les contrecoups de l'abolition du recours aux agences privées actuellement observables sur l'offre et la qualité des soins?
2. Qu'est-ce que le ministre entend faire concrètement afin d'assurer que les gestionnaires aient les moyens adéquats pour faire face à la situation et pour exercer leur rôle essentiel dans le réseau de la santé et des services sociaux?

151) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **7 juin 2024**

Au ministre de la Sécurité publique

Des commerçants indiquent que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) affirme que la catégorie « liqueur de pommes » n'existe pas pour les alcools de pommes selon la loi québécoise. Il s'agirait d'une aberration ou d'un oubli, puisque cela est permis pour toutes les autres catégories de matières premières incluses au permis artisanal (petits fruits, miel, etc.)

La RACJ indique également que des demandes ont été faites afin d'ajouter la catégorie « liqueur de pommes » à la loi pour corriger cet oubli.

Or, il appert que plusieurs producteurs majeurs au Québec commercialisent présentement des produits sous l'appellation liqueur de pommes, qui de plus est dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ), alors que cette dernière est tenue de faire respecter la loi.

À la lecture de la loi et des conditions d'utilisation d'un permis commercial et artisanal, il ne semble pas interdit de faire de la liqueur de pommes. De plus, il semble que l'interprétation de la loi par la RACJ ne fasse pas consensus puisque des liqueurs de pommes québécoises sont commercialisées à la SAQ.

En somme, la RACJ prétend que la loi interdit la liqueur de pommes, mais aurait admis que cela est illogique et aberrant. Il semble d'autre part que la loi permet la production de liqueur de pommes. Il semble de surcroît que plusieurs acteurs du milieu font une interprétation dans le même sens, dont la SAQ.

La RACJ ferait, selon certains producteurs, une interprétation injustement restrictive de la loi, à plus forte raison parce que cette interprétation rend la loi « aberrante », selon ses propres dires.

Mes questions sont les suivantes :

- D'une part, quel est le portrait de la situation en ce qui concerne l'ajout explicite de la catégorie « liqueur de pommes » à la loi?
- Qu'entend faire le ministre pour régulariser la situation?

152) Mme Caron (La Pinière) – **7 juin 2024**

À la ministre des Affaires municipales

La présente question fait suite aux délibérations du 30 novembre 2023, durant l'étude détaillée du projet de loi n° 39, concernant la possibilité pour les municipalités d'imposer une surtaxe sur les logements vacants.

J'avais donné l'exemple d'une personne âgée qui n'aurait plus l'énergie ou la santé de s'occuper d'un logis au-dessus de sa propriété et qu'elle laisserait vacant.

La ministre a dit que cet exemple pourrait effectivement constituer une exclusion à la surtaxe pour logement vacant.

Elle a également confirmé que le guide destiné aux municipalités et préparé par le ministère allait contenir cet exemple d'exclusion à la surtaxe.

Est-ce que la ministre peut déposer ce guide d'application destiné aux municipalités?

153) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **10 septembre 2024**

À la ministre responsable de l'Habitation

Dans le programme AccèsLogis, il existait deux subventions pour améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité d'un projet. La subvention adaptabilité du logement (SUAL) permettait d'inclure des mesures d'adaptabilité dans un logement pour que celui-ci puisse répondre plus efficacement aux besoins évolutifs des ménages qui vont y habiter. La subvention adaptation de domicile (SAD) permettait à une personne ayant besoin d'adaptations de les faire installer dès le moment de la construction.

Ces deux subventions sont liées au programme AccèsLogis et n'existent pas dans le Programme habitation abordable Québec (PHAQ).

Actuellement, les personnes vivant avec un handicap peuvent demander à bénéficier du programme d'adaptation de domicile (PAD). Cependant, il faut déjà vivre dans le logement pour pouvoir faire une demande PAD, ce qui fait en sorte que la personne devra attendre longtemps avant que son nouveau logement soit adapté à ses besoins. Par ailleurs, le PAD est destiné à une personne précise et n'est donc pas applicable pour des projets d'hébergement temporaires, par exemple pour les victimes de violence conjugale ou les personnes en situation d'itinérance.

Ma question à la ministre responsable de l'Habitation est la suivante :

Est-ce que les subventions SUAL et SAD ou d'autres mesures semblables pourraient être mises en place dans le programme PHAQ?

154) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **10 septembre 2024**

À la ministre responsable de l'Habitation

Dans le programme AccèsLogis, les normes en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des projets étaient clairement définies par le document Guide d'élaboration et de réalisation des projets, dont la dernière mise à jour date de 2021.

Par exemple les corridors devaient avoir 1500 mm de largeur, la dimension des pièces était prévue et au moins 10 % des logements devaient être accessibles et adaptables. Si l'immeuble était muni d'un ascenseur, tous les logements devaient être accessibles et adaptables.

Il ne semble pas y avoir un tel Guide et de normes semblables dans le PHAQ ni dans les ententes hors programmes (comme pour le projet de Mission Unité). Ainsi, il serait possible que des projets financés par Québec par le PHAQ aient des corridors de 920 mm de largeur (minimum dans le Code de construction). De tels corridors ne permettent pas à la plupart des personnes utilisant des aides à la mobilité d'y circuler.

Financer de tels projets revient donc à utiliser des fonds publics pour renforcer l'exclusion et la discrimination systémique que subissent les personnes en situation de handicap.

Ma question à la ministre responsable de l'Habitation est la suivante :

Quelles mesures la ministre compte-t-elle mettre en place pour s'assurer que les logements financés par Québec puissent être visités et habités par toutes et tous, peu importe leurs capacités?

155) Mme Caron (La Pinière) – **11 septembre 2024**

À la ministre responsable des Aînés

Le 3 mai dernier, la ministre annonçait vouloir redonner aux CLSC leurs lettres de noblesse et en faire la porte d'entrée principale des aînés pour l'accès aux soins et aux services. Elle visait ainsi lancer un projet pilote dans les dix CLSC les plus performants, la création d'un nouveau corps d'emploi et une implantation à travers les 300 installations d'ici l'automne 2025.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis cette réaction au rapport de la Commissaire à la santé et au bien-être, Mme Castonguay, qui recommandait notamment la création d'une porte d'entrée unique pour les aînés dans le but d'aider les usagers à naviguer dans le système de santé.

La ministre peut-elle nous indiquer la liste des CLSC sélectionnés pour le projet pilote, les budgets de fonctionnement de chacun et la description d'emploi des agents d'information spécialisés en programmes aînés?

156) Mme Caron (La Pinière) – **11 septembre 2024**

À la ministre responsable des Aînés

Lors de l'étude des crédits budgétaires du 23 avril dernier, je questionnais la ministre sur la contribution financière des résidents de CHSLD en lien avec leur statut familial. Je donnais comme exemple le cas d'un couple séparé depuis plusieurs années, mais non divorcé, dont les revenus d'un ex-conjoint servent au calcul de la contribution de l'autre conjoint hébergé en CHSLD même si les deux sont séparés depuis des dizaines d'années. Cette façon de faire peut occasionner des injustices et fausser la réalité financière de certains usagers.

Dans sa réponse, le sous-ministre adjoint, M. Sylvain Gagnon, a dit que des travaux sont en cours à l'interne avec la Direction des finances du MSSS pour faire l'examen de la capacité financière des usagers et faire une mise à jour des contributions demandées en tenant compte notamment du cadre familial.

De plus, M. Gagnon a confirmé que les travaux en cours devaient se terminer avec une proposition finale au cours des prochains mois.

Près de cinq mois se sont écoulés depuis l'étude des crédits, est-ce que la ministre peut déposer le résultat de ces travaux et un échéancier de la mise en œuvre de la grille des nouveaux barèmes qui seront considérés par le ministère pour l'hébergement en CHSLD et en Maison des aînés et maison alternative?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 10 septembre 2024
Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale – *ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire*

Projets de loi publics au nom des députés

- b) 12 septembre 2023
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit – *ministre de la Justice*